

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-189

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 novembre 2018.

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P1.4 – Révision du tarif C2I pour les personnels de l'université

Historique / Problématique : demande d'exonération pour régularisation.

Exonération des droits demandée pour les personnels de l'université s'inscrivant au C2I (pour pouvoir les inscrire dans APOGEE à 0).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

| |
|--|
| Nombre de membres constituant le conseil : 36 |
| Quorum : 18 |
| Nombre de membres participant à la délibération : 25 |
| Abstentions : 00 |
| Votes exprimés : 25 |
| Contre : 00 |
| Pour : 25 |

Fait à Paris, le 07 DEC. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Service de la Scolarité - DEVU - CFVU 13 novembre 2018 et Conseil d'Administration du 27 novembre

Additif à l'arrêté des droits particuliers 2018-2019 en date du 22 juin 2018

| INTITULE | Tarifs 2018/2019 | |
|----------|------------------|--|
| | DROIT | Motif |
| C2 I | 0,00 € | <i>Pour le personnel de l'Université</i> |